

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024 A 18H30

Quatrième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Zélie Guerra, vice-présidente Anne-Sophie Fillistorf Tatiana Grushunova Solveig Rüfenacht Céline St Mart
Messieurs	Yann Berney Pierre Laugeri Paolo Gradassi Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer, président Alain Pipoz David Schütz Christian Tripod

Excusé :

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Madame	Macarena Fatio

Excusé :

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Secrétaire-comptable : Stéphanie Zuppinger, présente

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 12.11.2024.**
2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal.**
 - 2.1 Rapport administratif et rapports des commissions
 - 2.2 Fiche de signature des commissions
 - 2.3 Sortie du CM des 24 et 25 mai 2025
3. **Communications du Maire et des Adjointes**
 - 3.1 Communication des dates du CM, session de printemps 2023
 - 3.2 ODD – Agenda 2030
 - 3.3 Oh dite de citoyens de la commune
 - 3.4 Chemin du Léman
 - 3.5 Nouveaux habitants
 - 3.6 Forum citoyen
4. **Rapports des Commissions**

5. Droits d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

5.1 1 décision

6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

6.1 Approbation du budget 2025

6.2 Approbation des indemnités Maire et Adjointes
ainsi que Président du CM 2025

6.3 Versement de la contribution au FIDU 2025

6.4 Amortissements complémentaires

6.5 Motion commission environnement

7. Propositions individuelles et questions

J.-J. Nussbaumer, Président, ouvre la séance à 18h30.

Il annonce l'ajout à l'ordre du jour de la délibération concernant le versement de la contribution au FIDU 2025. Aucun membre du CM n'a d'objection à cet ajout.

1. **Approbation du PV du 12 novembre 2024**

Point 4.5 : C. St Mart fait remarquer que l'intervention de P. Laugeri ne devrait pas figurer dans ce point car ce n'est pas la Commission culture et loisirs qui a organisé la fête d'Halloween (*ndlr P. Laugeri en a parlé à ce moment-là*).

Page 424 : C. St Mart précise qu'elle a demandé que les places de parc ne soient pas uniquement réservées aux habitants mais aussi aux visiteurs des immeubles de la Fondation communale.

Point 4.3 : Paolo Gradassi demande si un rapport écrit est nécessaire pour confirmer l'arrêt du travail de la Commission environnement au sujet de la Charte environnementale.

Ne suscitant pas d'autre remarque, le PV de la séance de Conseil municipal du 12 novembre 2024, rédigé par Heidi Schütz, est approuvé par 8 oui, 0 non et 1 abstention.

.....

2. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal.**

2.1 Rapport administratif et rapports des commissions

J.-J. Nussbaumer rappelle aux Présidents des Commissions que le délai de remise de leurs rapports est fixé au 28 février 2025. Merci d'avance aux Présidents pour leur travail.

2.2 Fiches de signature des commissions

J.-J. Nussbaumer rappelle que les fiches de présences doivent être rendues rapidement pour le versement des jetons de présence.

2.3 Sortie du CM des 24 et 25 mai 2025

La sortie de fin de législature du CM 2025 est fixée, selon les dates proposées par le CM en 2024, aux 24 et 25 mai 2025 car la visite du Palais fédéral est possible pour les groupes ce jour-là.

J.-J. Nussbaumer trouve dommage que le maire ne puisse pas venir, V. Hornung n'est pas disponible ces 2 jours. Il demande aux membres du CM de compléter le formulaire de pré-inscription.

3. Communications du Maire et des Adjoints.

3.1 Communication des dates du CM session printemps 2023

V. Hornung annonce que les séances de CM de la session de printemps 2025 sont prévues à 20h15 les : 21 janvier 2025 (*ndlr. Séance annulée*), 4 février 2025, 4 mars 2025, 15 avril 2025, 13 mai 2025 et le 2 juin 2025 (prestation de serment pour la nouvelle législature).

Ch. Tripod demande de se coordonner avec l'Exécutif pour fixer la séance de Commission des finances bien à l'avance.

3.2 ODD – Agenda 2030

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui évoque, par une présentation power-point, les conseils reçus de l'Office fédéral de l'environnement, en matière de mesures visant à préserver et améliorer la qualité des paysages, par la promotion de la gestion durable des paysages, l'information sur l'impact des activités humaines et la sensibilisation de l'importance du paysage pour la qualité de vie et la biodiversité. Les sites à enjeux suivants ont été relevés par le spécialiste de l'OFEV :

1. Ecole primaire, préau couvert, plantation d'arbres
 2. Place du village, amélioration de l'attractivité et de l'organisation
 3. Aménagement de la place des immeubles de la Fondation
 4. Cimetière, revoir le revêtement et la gestion de l'entretien
 5. Arborisation du parking des Grands-Hutins
 6. Ombrager le chemin de la Creuse
 7. Ombrager la place de jeux et lutter contre les néophytes
 8. Aménager les talus des ponts routiers (route de Crassier, route des Coudres)
 9. Route de Crassier, arborisation et écoulement des eaux
 10. Route de Crans, densifier l'arborisation
 11. Cordon boisé du Brassus, créer un chemin le long du cordon et restructurer la lisière
 12. Arboriser et installation de structure nature sur les biens-fonds communaux
- S. Chassot Leiglon prévoit de mettre sur pied les premières réalisations en 2025.

3.3 Oh dite de citoyens de la commune

J.-J. Nussbaumer annonce que certains habitants de la commune ont reçu un courrier contenant l'audit des référendaires. L'Exécutif a répondu à ce courrier par un tout-ménage, il passe la parole à V. Hornung qui explique que l'Exécutif a décidé de réagir avec le texte, ci-dessous, qui parviendra ces jours aux habitants de la commune.

V. Hornung donne lecture du texte :

Chères Célignotes, Chers Célignotes,

Certains d'entre vous ont reçu un résumé et un document s'annonçant comme un audit des Grands-Chênes 1 et des propositions concernant le projet de la phase 2. Cet audit est le reflet de ses auteurs, soit 6 habitants de Céligny, signant au nom d'un comité référendaire. Pour ceux qui n'ont rien reçu, vous pouvez le consulter sur www.auditceligny.ch.

Ce courrier a pour but d'y répondre et d'apporter un nouvel éclairage basé sur notre comptabilité, audité et publique.

En préambule, je ne peux que constater que leurs communications sont porteuses de négativité, d'immobilisme et d'un total manque de partialité. En effet, vous avez pu constater que les 6 signataires partagent plusieurs similitudes :

1. Elles sont toutes d'un âge certain, vivent hors du cœur du village, soit au bord du lac, soit sur des grands domaines, loin des soucis quotidiens, financiers et matériels d'un citoyen de Céligny,
2. Leur déconnexion de la vie sociale du village, fait qu'ils ne sont même pas au courant, par exemple, qu'un terrain multisports existe déjà en face des Grands-Chênes depuis 2013, ainsi qu'une place de jeux vers la gare.
3. Une incohérence de propos, soit des anciens conseillers municipaux ayant votés le projet des Grands-Chênes (phase 1 et 2), soit la volonté de se substituer à la commune pour réaliser un projet dont ils refusent la réalisation à la commune.

Bref, ces 6 citoyens, détachés de notre quotidien et de la vie politique, veulent imposer leurs points de vue et marquer ainsi de leurs empreintes notre futur et celui de nos enfants et petits-enfants. **Je ne suis clairement pas en phase avec ce dictat.**

Je vais commencer, non par les chiffres, mais par le social et **l'humain qui sont les moteurs de la commune**, n'en déplaise à nos six signataires.

Commençons par ce que la commune a gagné avec les Grands-Chênes 1

1. **Le maintien de toutes les classes primaires à Céligny**
2. **Des logements à loyers modérés**, entre-autre pour les jeunes et les aînés du village qui souhaitent rester dans la commune, voire des jeunes couples qui veulent fonder une famille.
3. **Des PPE à prix abordables** et contrôlés par l'État : CHF 6'568.— le m² soit un appartement de 100 m² pour CHF 656'800.--.
4. La priorisation des locations et ventes aux personnes ayant un lien avec Céligny.
5. **Une nouvelle richesse sociale** et un partage de culture, d'entraide et d'animation.
6. Deux commerces pour la vie de la commune.

Et en bonus :

- Un espace communal pour les citoyens et un cordon vert autour des immeubles.
- Une place de fête
- Un éco point pour les déchets
- Une installation de chauffage à distance à énergie pratiquement non fossile pour les Grands-Chênes, les immeubles du 46 et 48 route des Coudres et du 50 à 60 route des Coudres.

En ce qui concerne le développement de notre commune qui nous est reproché par les 6 habitants, permettez-moi de vous donner quelques chiffres :

La population de notre commune comptait 467 habitants en 1965 et presque 60 ans après, en compte 877. En comparaison, Founex comptait 898 habitants en 1965, et aujourd'hui en dénombre 3790. Comment peut-on parler alors d'un développement non maîtrisé dans notre commune ? **De plus, sur la croissance démographique de Céligny, ces 15 dernières années, seuls 14 % seraient imputables à la phase 1 des Grands-Chênes.**

Pour l'école et l'augmentation de la population, contrairement à ce qu'il est dit, **non, il ne sera pas nécessaire de la déplacer**, car comme déjà maintes fois répété, une classe pour 22 élèves est déjà prête, depuis 8 ans, afin d'accueillir de nouveaux enfants, dans les locaux rénovés du parascolaire.

Enfin, voici les chiffres comptables des Grands-Chênes 1 :

Délibérations votées	CHF	30'115'000. --
Dépenses totales au 31.12.2023	CHF	29'884'628. --

Recettes : ventes des appartements en PPE	CHF	19'242'000. --
Subventions diverses du canton	CHF	1'474'222. --
Remboursements reçus pour les travaux rectificatifs	CHF	670'500. --
Total au 31.12.2023		21'386'920. --
Solde net	CHF	8'497'708.--

Montant effectif à la charge de la commune : CHF 8'497'708. --, financé par un **crédit bancaire de CHF 6'000'000.—** et des fonds propres de CHF 2'497'708.--.

En nous basant sur la réévaluation de notre patrimoine financier, réalisé en 2022 par le bureau externe NVBI, la commune bénéficie, en contrepartie de cet investissement, de la propriété de :

- 2 immeubles locatifs CHF 10'596'000. —
- 1 parcelle CHF 534'600. —
- 1 Parking souterrain — place de village CHF 3'145'000. —
- 1 local de chaufferie CHF 295'800. —

Total CHF 14'571'400. —

Qu'avons-nous reçu depuis septembre 2016 et jusqu'au 31 décembre 2023 à travers ce patrimoine financier ?

Un revenu locatif net pour cette période de **CHF 2'513'237. --** ainsi qu'un rendement net en moyenne à **8.41 % entre 2020 et 2023.**

Comme vous pouvez le constater, le maire, les adjointes, le secrétaire général, le secrétariat et le conseil municipal ainsi que les intervenants externes possèdent toutes les compétences nécessaires pour gérer efficacement notre commune. Cependant, nous sommes bien sûr à disposition des référendaires et/ou autres détracteurs afin de mettre à niveau leurs connaissances financières.

En complément et comme prévu, nous allons mandater un professionnel indépendant **pour vous fournir un audit.**

Sinon, voici quelques réponses simples à des remarques, ragots ou approximations :

1. Pour le projet des Grands-Chênes 2, nous avons et ferions appel à des mandataires professionnels et un Assistant-Maître d'Ouvrage afin d'étoffer notre équipe par des experts.
2. Les infrastructures répondent déjà aux besoins de développement de la commune. Le projet d'une salle communale et polyvalente est en cours. Sa réalisation sera à planifier dans un avenir proche **après consultation de la population.**
3. La commune sera auditée début 2025 pour obtenir le label « Cité de l'énergie, label européen qui reconnaît le travail d'investissement pour la sauvegarde de notre planète. A titre d'exemple, en 2023 notre consommation d'eau est passée de 1'688 m³ à 1'513 m³, soit une baisse de 10 %, donc, nous vous rassurons, nous gérons également l'eau.

Avec ces informations, vous pourrez lors de vos prochaines discussions sur notre village rassurer certains ou renvoyer les autres à leurs études ou ailleurs suivant l'envie.

L'exécutif, les employés de la commune et le conseil municipal ont besoin de votre soutien, de vos critiques constructives afin de répondre au mieux aux intérêts de toutes et tous. Merci pour votre lecture.

Votre dévoué serviteur depuis pratiquement 20 ans.

Vincent Hornung, maire

3.4 Chemin du Léman

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon qui annonce qu'en février elle reviendra vers le CM pour communiquer sur un large dépassement du budget d'aménagement du chemin du Léman. Les frais ont explosé, ceci en raison de la nécessité de poser un tuyau d'évacuation d'eau, la fermeture électrique du portail et l'installation d'un panneau solaire qui expliquent cette hausse des coûts qui sera détaillée lors de la séance du 4 février 2025.

3.5 Nouveaux habitants

La soirée des nouveaux habitants est fixée au 31 janvier 2025 et non le 24 janvier comme annoncé précédemment.

3.6 Forum citoyen

J.-J. Nussbaumer rappelle que le Forum citoyen a eu lieu le 30 novembre 2024. Il passe la parole à M. Fatio, adjointe, qui explique que cette journée a été animée de façon très professionnelle par une modératrice externe. Pour être représentatif, il devait y avoir 30 personnes, d'âges variés, de domiciliations et de formations différentes. Seulement 12 personnes étaient présentes, l'exécutif ne peut que déplorer le manque d'intérêt, malgré la publicité et les rappels envoyés en tous ménages. Par respect pour les personnes inscrites, l'exécutif a tout de même décidé de mener le processus jusqu'au bout, pour écouter ce que ces personnes avaient à dire. Ni le CM ni l'exécutif ne devait être présents. V. Hornung a fait une présentation succincte en début de journée. Le résultat de cette journée sera présenté prochainement.

Questions du CM.

Réponse référendaires.

P. Laugeri demande si les chiffres avancés dans le « tous ménages » envoyé sont des chiffres audités.

V. Hornung répond que tous les chiffres ont été audités.

S. Rüfenacht fait remarquer une erreur dans le document, il faut comprendre : manque total d'impartialité au lieu de partialité.

Chemin du Léman.

S. Rüfenacht se demande s'il n'aurait pas été possible de tout arrêter pour éviter l'énorme dépassement de budget pour l'aménagement du chemin du Léman.

S. Chassot Leiglon répond que l'aménagement de ce chemin, qui avait été annexé par les voisins, a été accepté par le CM.

N. Meda demande si les frais juridiques sont compris dans le montant du dépassement.

S. Chassot Leiglon explique que non, les frais juridiques ne sont pas compris.

N. Meda estime que dans une entreprise on dirait stop.

P.-A. Aubert rappelle qu'au mois de juin un dépassement avait déjà été annoncé.

V. Hornung ajoute que chaque fois qu'une opposition des voisins est intervenue, les montants ont augmenté.

Ch. Tripod rappelle que les mandataires doivent alerter que le budget va augmenter, très délicat de remettre en question a posteriori.

S. Chassot Leiglon explique que le mandataire a toujours donné satisfaction. C'est l'ajout d'un tuyau d'écoulement qui a finalement fait exploser le montant.

P. Laugeri demande à l'Exécutif de décrire les moyens mis en œuvre pour ne pas payer ce montant dans son intégralité. Il imagine que ces montants représentent des honoraires ? Est-ce que des moyens ont été mis en œuvre ? éventuellement des gestes commerciaux ?

V. Hornung précise que nous sommes une entité publique, les factures sont vérifiées. La demande de canalisation fait suite aux réclamations des voisins. Il rappelle qu'il avait demandé au CM de l'époque si les travaux devaient être poursuivis.

Ch. Tripod estime qu'un rapport pour expliquer le dépassement est justifié.

S. Chassot Leiglon acquiesce, ce rapport sera fait.

P. Laugeri estime qu'il serait envisageable de négocier avec les entreprises.

Ch. Tripod pense plutôt qu'il faut demander des explications.

N. Meda revient sur le fait qu'un dépassement si élevé devait être annoncé. Il estime que c'est un problème pour les prochaines votations. Le CM n'est pas crédible par rapport à une gestion budgétaire sérieuse, ce dépassement aurait nécessité d'en parler et valider à nouveau.

V. Hornung rappelle que l'exécutif a une obligation d'annoncer au CM en cas de dépassement d'un certain pourcentage. Il ajoute que les voisins sont montés jusqu'au Tribunal fédéral.

Ch. Tripod répète qu'il faut expliquer et ne pas tirer des conclusions hâtives.

V. Hornung ajoute que l'escalier est prêt et non posé en raison des recours. Si l'on arrête maintenant on aura déjà payé beaucoup de chose pour rien.

A. Pipoz demande ce qui se passe si le CM refuse le dépassement, tout s'arrête ?

V. Hornung explique que la canalisation devra être payée car c'est une demande de l'Etat, on ne posera pas l'échelle qui a déjà été payée ! Il faudra bien réfléchir et expliquer le message qui ne doit pas être : prendre un avocat, faire recours et la commune cède !

P. Laugeri estime que la Commissions des routes devrait travailler sur le sujet.

V. Hornung répond que les Commissions doivent être mandatées au préalable.

Ch. Tripod pense que ce n'est pas une décision raisonnable d'arrêter un chantier en cours.

A. Pipoz demande si ce dépassement ne devrait pas faire l'objet d'un nouveau budget ?

V. Hornung répond que c'est une bonne remarque, l'Exécutif va étudier le dossier.

S. Rüfenacht trouve dommage que les chiffres ne soient pas disponibles ce soir. Cela donne lieu à beaucoup de débats. Elle comprend que c'est beaucoup de travail, cependant un délai de 3 mois pour avoir des chiffres crée des réactions de surprise.

Forum citoyen.

M. Fatio aimerait remercier S. Zuppinger pour l'organisation du Forum citoyen.

4. Rapports des Commissions

4.1 Commission environnement.

P. Gradassi pensait avoir fait le rapport de restitution lors de la dernière séance. Ce soir, il annonce que la Commission environnement arrête de travailler sur la Charte environnementale car elle existe déjà.

4.2 Commission bâtiments.

Rien à signaler.

4.3 Commission des finances

S. Rüfenacht, présidente, présente ses excuses pour le retard de la rédaction du rapport de la Commission des finances. Ce rapport recommande d'accepter le budget 2025.

P. Laugeri ne comprend pas les calculs.

P.-A. Aubert précise que les chiffres incluent l'indemnité de départ des exécutifs retraités selon la nouvelle réglementation en vigueur.

S. Chassot Leiglon relève le bon état d'entretien des routes communales par le travail sérieux de ses prédécesseurs.

P. Laugeri demande si le budget de la sécurité est en hausse.

S. Rüfenacht répond que le budget sécurité est en légère augmentation car des négociations sont en cours pour collaborer avec les forces de l'ordre nyonnaise.

Ch. Tripod remercie l'exécutif d'avoir édité des chiffres plus détaillés, les réponses sont claires de la part de l'exécutif, le travail a été bien fait.

S. Rüfenacht remercie pour la nouvelle ventilation très détaillée des comptes de déchets.

4.4 Commission Culture et loisirs.

N. Meda remercie la commission, l'administration et l'exécutif pour l'aide lors de la fête de l'Escalade. L'animation a été superbe de la part de la Compagnie 1602 avec une belle ambiance avec le DJ qui a ravi les enfants et les plus grands.

4.5 Commission routes

Rien à signaler

4.6 Commission aide à l'étranger

J.-J. Nussbaumer précise que le soutien à Namasté n'est pas destiné à une route mais au mur de soutènement pour l'autel.

5. Droit d'opposition des CM sur les décisions de l'ACG

5.1 1 décision

Projet du centre funéraire de St-George

A l'unanimité des membres présents, le CM décide de ne pas faire usage de son droit de veto.

6. Projet de délibérations, de motions et de résolutions

6.1 Délibération pour l'approbation du budget

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 3 874 838 F aux charges et de 3 895 879 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 21 041 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 271 041 F et résultat extraordinaire de – 250 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 574 672 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 33 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1 228 800 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1 228 800 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 574 672 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 654 128 F,

vu le rapport de la Commission des finances du 28 novembre 2024,

vu l'article 30, al. 1, lettre a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, soit à l'unanimité des membres présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de 3 874 838 F aux charges et de 3 895 879 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 21 041 F.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 271 041 F et résultat extraordinaire de – 250 000 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 33 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 0 centime.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de 654 128 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

6.2 Délibération pour l'approbation des indemnités Maire et Adjointes ainsi que Président du CM

P. Lauger demande que la délibération soit modifiée par l'ajout de la mention : *y compris les indemnités de départ de l'exécutif.*

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2025 aux Maire et adjoints/conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2025,

vu le rapport de la Commission des finances du 28 novembre 2024,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

De fixer les indemnités allouées au Maire à 40 000 F et aux adjoints à 30 000 F, à chaque conseiller administratif à 40'000 F, y compris les indemnités de départ de l'exécutif, soit 142 667 F au total.

7 De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 70 F la séance, pour les séances de commissions à 70 F la séance pour les membres et à 100 F pour les présidents, ainsi qu'à 30 F la rédaction du procès-verbal, soit 17'000 F au total.

8 De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivantes :

012.300 Indemnités aux Maires et adjoints

011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

6.3 Délibération pour le versement de la contribution au FIDU 2025.

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire d'ouvrir un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

décide

par 11 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de 37 300 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2026.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

6.4 Amortissements complémentaires.

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire de procéder à un amortissement complémentaire en 2024 totalisant CHF 690'280.83

Vu l'article 30, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

par 13 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs ci-dessous pour un montant total de CHF 690'280.83 :

- **Ecole – Assainissement charpentes/luminaires** CHF 107'916.41

- **Chemin du Port – Trottoir rte Suisse/Rte Céligny CHF 200'292. —**
 - **Canalisations collecteurs EU/EP CHF 330'500.01**
 - **Grands-Chênes – Panneaux photovoltaïque CHF 51'572.41**
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 "amortissement complémentaire du patrimoine administratif"
 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de CHF 690'280.83
 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

6.5 Motion commission environnement

Motion du 8 novembre 2024 de la part des membres de la Commission Environnement : Zélie Guerra, Anne-Sophie Fillistorf, Pierre Laugeri, J-Jacques Nussbaumer et Paolo Gradassi

« PROTECTION DE LA POPULATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES. PAR EXEMPLE PAR LA PLANTATION DE HAIES DE PROTECTION DES PHYTOSANITAIRES ».

Projet de Motion

EXPOSES DES MOTIFS

Le village de Céligny s'engage à incarner un modèle de responsabilité environnementale et sociale veillant à offrir des bonnes conditions de vie et à favoriser la bonne santé de ses résident-e-s.

La protection des habitants de Céligny exposés aux produits phytosanitaires utilisés pour le traitement des cultures est une priorité de santé publique.

Suite à la réunion de la Commission Environnement avec Mme Meyer et Mme Bessat de l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) du 17 septembre 2024.

Suite au rapport du Conseil Fédéral intitulé « Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires » de septembre 2017.

Suite au « Rapport relatif à l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture à Genève » de février 2018 qui compte 55 mesures dont :

- 16b) Sensibiliser les producteurs aux traitements réalisés à proximité de lieux collectifs et à la nécessité de cohabiter avec le public (par ex. horaire d'application).
- 16c) Inventorier les zones publiques à risques et Inciter les communes à planter des haies le long des zones publiques qui jouxtent les cultures. Les haies offrent une bonne protection face aux éventuelles dérives de PPh (Produits Phytosanitaires).

Les membres de la Commission Environnement cités ci-dessus invitent l'Exécutif à :

- Elaborer une stratégie de mise en place des mesures 16b et 16c du « Rapport relatif à

l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture à Genève » pour les producteurs de la commune et des terrains limitrophes.

- Inclure dans l'inventaire des zones à risque du point 16c aussi les zones sur terrain privés afin d'en informer les habitants.
- Estimer le coût pour la plantation de haies de protections dans les zones publiques et privées.

REFERENCES

- Sites Agriculture Durable Genève en collaboration avec l'OCAN
<https://www.agriculture-durable-geneve.ch/index.php/fr/protection-des-cultures/introduction>
- « Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires » de septembre 2017
https://www.agriculture-durable-geneve.ch/sites/default/files/2020-06/Plan_Action_federal_PPH_septembre_2017.pdf
- « Rapport relatif à l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture à Genève » de février 2018 https://www.agriculture-durable-geneve.ch/sites/default/files/2020-06/Rapport_PPh_GE_Agri_V1.pdf

D. Schütz ne voit pas quelles sont les zones à problèmes qui existent dans le village.

P. Laugeri explique qu'une personne de l'OCAN qui est responsable des contacts avec les agriculteurs est venue expliquer à la Commission les mesures de sensibilisation et d'inventaire à faire par l'exécutif.

P. Gradassi ajoute que dans le cas problématique pourraient se trouver dans le cas d'habitations proches de zones de traitement.

D. Schütz demande si des endroits spécifiques à problèmes ont été repérés.

P. Laugeri répond que non, il s'agit dans un premier temps de faire l'inventaire, il croit savoir que les réglementations ne sont pas les mêmes dans le canton de Vaud.

Y. Berney rappelle que concernant les produits phytosanitaires, les règlements ne sont pas cantonaux mais fédéraux.

Y. Berney craint que la motion influence négativement l'agriculture de la commune.

P. Laugeri rappelle que les membres de la Commission voulaient discuter avec les paysans qui n'ont jamais répondu.

V. Hornung rappelle le principe d'une motion : l'exécutif va prendre le dossier et le traiter et répondre si oui ou non l'inventaire sera réalisé.

P. Gradassi précise que l'aboutissement serait de savoir si des zones où planter des haies ont été trouvées ou pas.

Y. Berney ajoute que l'on ne pourra pas planter chez les privés.

Par 10 oui, 2 non et 1 abstention le CM accepte la motion de la Commission environnement.

7. Propositions individuelles et questions

Nouveaux horaires CFF

A.-S. Fillistorf fait remarquer que les nouveaux horaires CFF ne sont pas adaptés aux horaires scolaires.

S. Chassot Leiglon communique que les communes se sont positionnées et ont fait au mieux ! La fréquence au quart d'heure n'est pas encore d'actualité pour la ligne TPN 811 qui dessert Céligny.

Sécurité

A.-S. Fillistorf demande pourquoi Nyon a été approché pour la sécurité, avons-nous plus de problème qu'ailleurs ?

V. Hornung rappelle qu'un sentiment d'insécurité de certains habitants lui est parvenu sans que les statistiques des délits soient plus alarmantes qu'ailleurs. La police genevoise est peu présente sur notre territoire. La mairie travaille également avec la société de surveillance SDS.

M. Fatio ajoute que Nyon pourrait aussi aider pour la plage.

Luminaire en panne

C. St Mart informe qu'un luminaire ne fonctionne pas au de la Fondation communale.

Le secrétariat communal va faire le nécessaire auprès de la Romande énergie.

Décoration de Noël

Plusieurs personnes se sont plaintes des décorations de Noël, pas terribles cette année.

V. Hornung rappelle que ces dernières années c'est S. Chassot Leiglon qui installait bénévolement des décorations sur les fontaines et sur la place. Elle n'a pas eu le temps cette année.

S. Rüfenacht estime que la commune pourrait mettre un budget en place sur ces décorations.

Y. Berney rappelle que son épouse et sa belle-sœur l'ont fait également pendant plusieurs années. La commune pourrait mettre un budget à disposition et communiquer à la population.

P.-A. Aubert rappelle que la commission culture et loisirs a refusé le mandat et demande que les bénévoles s'annoncent.

P. Gradassi croit savoir qu'une liste de bénévoles existe, ils n'ont pas été contactés.

Il semble que ce soit H. Louvrier qui avait mis sur pied une telle liste.

M. Fatio remercie « Céligny Demain » pour l'organisation des fenêtres de l'aveut.

P. Laugeri annonce que la propriété ex-Burton a été vendue, il souhaiterait avoir des renseignements. La mairie n'a pas reçu de communication dans ce sens.

V. Hornung annonce que la mairie a engagé un nouveau concierge. Il s'agit du numéro 2 de l'année dernière (mis au concours du poste de Didier Ranzoni).

V. Hornung a entendu des rumeurs que la mairie souhaite vendre et échanger des terrains avec Mme Popova, nouvelle propriétaire du Château de Garengo. Il rappelle qu'il en avait parlé lors de la séance de CM de septembre 2024. Lorsque les négociations auront avancé l'exécutif reviendra vers le CM.

Y. Berney propose aux CM et au CA de faire un tour en tracteur avec lui pour constater la problématique des haies et arbres mal taillés.

J.-J. Nussbaumer demande pourquoi la fosse de la benne à gravats de la déchetterie a été comblée.

P.-A. Aubert répond que c'est pour faire suite à sa remarque, lors d'un CM de l'an dernier, relevant que l'espace entre la benne et la fosse était dangereux ! C'était la seule solution raisonnable au niveau du prix.

Le président lève la séance à 20h35


Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil municipal


Membre du Conseil municipal


Heidi Schütz
Secrétaire communale